



ASSOCIATION  
DES COMMUNES  
DE LA VEVEYSE

## **Message n° 8 de la Conférence des Syndics à l'Assemblée des délégués extraordinaire du 28 janvier 2026**

### **Demande de crédit supplémentaire de CHF 170'000.- pour la suite de l'étude sur la gouvernance régionale**

---

La Conférence des Syndics sollicite l'Assemblée des délégués à autoriser l'octroi d'un crédit supplémentaire de **CHF 170'000.- TTC** destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

#### **Préambule**

Le District de la Veveyse, fort de ses neuf communes, fait face à une complexité croissante de ses structures intercommunales. Bien que les collaborations actuelles entre associations et au sein de celles-ci fonctionnent normalement, le maintien du statu quo semble aujourd'hui non viable à terme pour répondre aux défis futurs de gestion et de coordination.

À la suite d'une étude de faisabilité remise en novembre 2025, il apparaît que la création d'une commune unique à neuf est l'option la plus robuste pour supprimer durablement la problématique des intercommunalités. Une consultation politique menée auprès de chaque Conseil communal a confirmé cette orientation : six communes privilégient la fusion à neuf, tandis que deux autres privilégient le statu quo ou une fusion resserrée, tout en acceptant de participer à l'étude approfondie de cette option. Enfin, une commune privilégie des fusions resserrées. C'est dans cet esprit de responsabilité et de vision à long terme que la Conférence des Syndics a validé, à l'unanimité, le lancement de ce projet d'étude.

#### **But de la dépense**

Le crédit sollicité vise à s'adoindre les services du bureau spécialisé *Compas Management Services* pour piloter les étapes clés conduisant à la décision populaire :

1. **L'état de situation opérationnel** : Une analyse structurée des prestations, processus et finances des neuf administrations.
2. **Le concept de fusion** : La définition stratégique de la future commune, incluant les aspects financiers et la place des sous-régions.

À l'issue de l'étape 2, intitulée **Concept de fusion**, le livrable remis au mandant est un document définissant les contours principaux de la future commune fusionnée. Ce document comprend les éléments suivants :

- **L'intention stratégique** : La définition de la vision et du positionnement de la nouvelle entité (pourquoi, comment, vers quoi).
- **Le cadre financier** : Une analyse des contraintes financières et budgétaires liées au projet.
- **Les thématiques spécifiques** : Une attention particulière est portée aux impacts sur les intercommunalités du district et à la prise en compte de l'existence des « sous-régions ».
- **L'opinion publique** : Une analyse de ce qui unit ou différencie les populations concernées.

Ce rapport sert de base pour un **point de décision politique** intermédiaire. Ce jalon permet aux autorités de valider le passage à l'étape 3 pour une fusion à neuf communes ou, si nécessaire, de réorienter le processus vers des fusions « resserrées ». Ce mandat garantit une approche **neutre, experte et structurée**.

A relever enfin qu'en cas de fusion, une aide financière est octroyée par l'Etat. Celle-ci correspond à Fr. 200.- par commune, multiplié par le chiffre de la population légale. Une majoration du multiplicateur de 0,1 est accordée dès la troisième commune.

### Plan de financement (montant TTC)

<b>Coût estimé pour la suite de l'étude</b>		<b>Montant CHF</b>	<b>Totaux CHF</b>
Mise sur pied et Etat de situation	T1-2/2026	68'782	
Concept de fusion	T3-4/2026	63'580	
Jetons de présences		15'000	
Communication		15'000	
Divers et imprévus		7'638	
<b>Coût total estimé</b>		<b>170'000.00</b>	

<b>Incidence financière sur les charges de fonctionnement après consolidation</b>		<b>Montant CHF</b>	<b>Totaux CHF TTC</b>
Charges financières annuelles sur l'emprunt bancaire de			170'000.00
Intérêt	1,50%	2'550.00	
<i>La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie</i>			
Amortissement sur 10 ans	10,00%	17'000.00	
<i>Réf. 1429 Directives 4 SCom Autres immobilisations incorporelles - études</i>			
Estimation coût annuel à charge des communes			19'550.00

### Conclusion

Ce projet n'est pas une décision de fusion immédiate, mais l'engagement d'une démarche rigoureuse pour offrir à nos autorités et à notre population une base de décision solide et transparente. Il s'agit de pérenniser la qualité de nos services publics et notre capacité d'investissement pour les 20 prochaines années.

La Conférence des Syndics vous propose d'accepter l'autorisation d'engager le montant supplémentaire de **CHF 170'000.- TTC** destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Les étapes 3 et 4, qui vont jusqu'à la décision finale (votation populaire), seront soumises à l'approbation de l'Assemblée des déléguées, en fonction des décisions prises par les exécutifs après consultation de la population. Le montant correspondant est estimé à CHF 100'000.-, conformément au devis du mandataire.

Remaufens, le 28 janvier 2026

### Annexe :

- Devis de l'entreprise Compas management services Sàrl pour la réforme de la gouvernance régionale / Fusion de communes daté du 28 décembre 2025